

Voilà, Messieurs, comment je conçois et j'entends l'enseignement concentrique."

M. Lefèvre prend ensuite la parole et dit en résumé que : L'enseignement concentrique est un enseignement tel, qu'à quelque moment que l'enfant quitte l'école, il en emporte une somme de connaissances sinon très étendues, du moins complètes et utilisables par elles-mêmes. Il compare l'enseignement concentrique au travail du sculpteur : 1<sup>o</sup> il degrossie son bloc ; 2<sup>o</sup> il en cherche les masses ; 3<sup>o</sup> il polit son travail ; de même l'enseignement concentrique présente à l'enfant les masses, l'ensemble, puis les détails.

Le sujet de discussion étant épuisé, M. Lefèvre présente de nouveau sa motion citée plus haut sur l'écriture.

M. Lacasse propose, en deuxième amendement à la motion de M. Lefèvre, appuyé par M. l'inspecteur C. Bouchard : Que l'écriture penchée présente tant d'avantage que ce serait peine perdue que de vouloir introduire dans les écoles le genre d'écriture verticale, contre laquelle il y a un si grand nombre d'autorités par toute l'Amérique du Nord."

L'amendement de M. Lacasse, étant mis au vote, est rejeté par 15 voix de majorité.

Ont voté pour la motion de M. Lefèvre : MM. C. Lefèvre, J. Cloutier, J.-B. Cloutier, J. Ahern, O. Pagé, T. Simard, H. Simard, F. Côté, P. Enright, A. Deléglise, H. Dufour, D. Donaldson, L. Bergeron, J.-D. Frève—15.

Contre la motion : MM. N. Lacasse, E.-X. Toussaint, C. Bouchard, Z. Dubeau—4.

La conférence étant informée que M. l'inspecteur Prémont a donné sa démission comme délégué à la commission administrative du fonds de pension des instituteurs, procède à l'élection d'un autre délégué.

Proposé par M. J. Ahern, appuyé par M. J.-D. Frève : 1<sup>o</sup> que l'élection d'un délégué à la commission administrative se fasse à l'avenir au scrutin ; 2<sup>o</sup> que l'élection de ce délégué

ait lieu tous les ans en même temps que l'élection des autres officiers de l'association.

Adopté.

Proposé par M. J.-B. Cloutier, appuyé par M. J. Ahern : "Que MM. C. Lefèvre et J.-D. Frève soient chargés de prendre les votes au scrutin pour l'élection du délégué en remplacement de M. l'inspecteur Jos. Prémont dont la démission est acceptée".

Adopté.

On procède immédiatement à l'élection du délégué, et M. John Ahern est élu délégué à la commission administrative du fonds de pension des instituteurs par l'association de la circonscription de l'École normale Laval par 13 voix de majorité.

Il est proposé par M. J.-D. Frève, appuyé par M. L.-O. Pagé : "Que tout instituteur diplômé, fonctionnaire de l'enseignement primaire, ou instituteur retiré recevant sa pension, compris dans la circonscription de l'École normale Laval, soit membre de droit de cette association."

Adopté.

Proposé par M. J. Ahern, appuyé par M. J.-B. Cloutier : "Que des remerciements de l'association soient votés à M. A. Talbot pour sa conférence si intéressante et si instructive qu'il nous a donnée sur l'enseignement et les avantages de l'écriture penchée."

Adopté.

Proposé par M. J.-D. Frève, appuyé par M. J. Cloutier : "Que tout membre qui s'engage à traiter un sujet devant cette association, soit invité, s'il est empêché de s'y rendre, d'envoyer une copie à l'association, afin de la faire bénéficier de son travail.

Adopté.

M. le principal de l'École normale Laval à la généreuse gracieuseté d'accorder une prime de cinq piastres aux conférenciers n'ayant pas dépassé 10 ans d'enseignement, à chaque